Extrait du Association des Jeunes Magistrats (AJM)

http://www.jeunesmagistrats.fr/v2/Quelques-mots-sur-l-AJM,264.html

Quelques mots sur l'AJM

- Tout sur l'AJM - Le bureau et le CA -

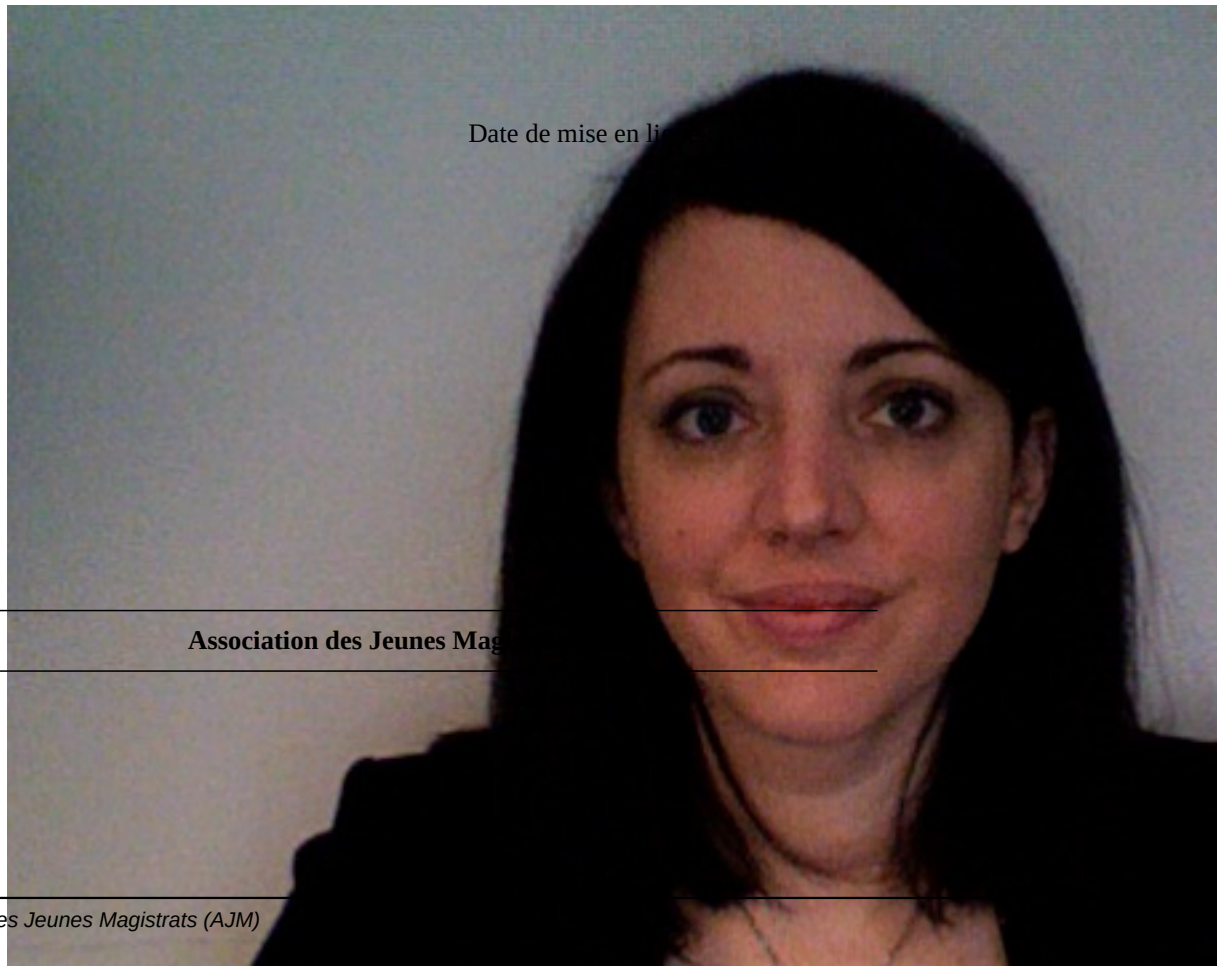

Date de mise en li

Association des Jeunes Mag

Copyright © Association des Jeunes Magistrats (AJM)

Le 23 juin 2007, il y a dix ans naissait l'AJM. C'était dans un contexte institutionnel particulier : celui de l'affaire d'Outreau et d'une mise en cause de la jeunesse des magistrats. Aujourd'hui, le contexte est sensiblement différent mais l'état d'esprit de l'association reste le même, à savoir s'étonner, réagir à ce que l'on voit dans nos juridictions, ne pas rester dans l'entre-soi et oeuvrer à ce que les citoyens soient plus proches de leur justice.

Etre à l'AJM, c'est être pleinement conscient qu'en tant que magistrat nous avons une fonction sociale et qu'au delà de nos tâches individuelles (participation à des audiences, rédaction de jugements,...), l'appartenance à un corps signifie que nous nous inscrivons dans un collectif et qu'il nous appartient -chacun à son échelle- de contribuer à améliorer l'image de la justice. L'AJM n'est pas un syndicat mais se définirait plutôt comme un "think tank", un laboratoire d'idées. C'est un cadre permettant la mise en oeuvre concrète de projets dans une structure dotée d'une légitimité institutionnelle.

L'action de l'AJM s'inscrit autour de 4 pôle d'actions :

- Accompagnement des jeunes magistrats dans leur prise de fonction : entraide et solidarité sont les mots d'ordre. Prendre un peu de temps pour conseiller les plus jeunes, enrichir sa pratique professionnelle en la mettant en perspective avec les expériences -bonnes ou moins bonnes- des uns et des autres, c'est contribuer à la diffusion d'une dynamique constructive au sein de la magistrature.

- Communication et éducation civique sur la justice : ouverture d'esprit, souci de contribuer à une meilleure connaissance de la justice par le public avec des interventions en établissements scolaires, avec la participation à des travaux à visée pédagogique avec différents partenaires institutionnels tels que le Défenseur des Droits, c'est considérer que la communication et l'éducation civique sur la justice n'est pas l'apanage de certains services mais qu'il est de la responsabilité de chacun d'oeuvrer au rayonnement du corps en sortant de sa juridiction.

- Réflexions / débats : "sortir la tête de l'eau", réfléchir à la place du magistrat au sein de la société ainsi qu'à des solutions pour surmonter les difficultés concrètes rencontrées, c'est s'interroger sur ce que l'on fait et pourquoi on le fait, et ce afin de donner du sens à ses actes.

- Veille sur la formation : l'AJM suit l'actualité de ce qui concerne la formation des auditeurs de justice et est associée à certaines réflexions sur la formation (exemple de la consultation par le groupe de travail sur les tests d'aptitude et de personnalité du concours à l'ENM présidé par Chantal ARENS, première présidente de la Cour d'Appel de PARIS).

Pour en savoir plus plus sur ce fait concrètement l'AJM, vous pouvez consulter le rapport d'activité en gardant à l'esprit que nos membres contrairement aux syndicats ne bénéficient pas de décharges d'activité pour travailler sur les différents projets et le font sur leur temps personnel. Je les en remercie vivement car toutes ses actions individuelle permettent d'enclencher une dynamique collective constructive, contribuant à améliorer l'image de la justice.

Florence Lardet, Présidente de l'AJM

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le rapport d'activité téléchargeable ci-dessous.

Copyright © Association des Jeunes Magistrats (AJM)